



Compte-rendu Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 11 mars 2022

Salle du Broustic - Andernos-Les-Bains

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich.

Vices présidents :

- Olivier ARGELAS, Organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine,
- Philippe HERIPRET, Association des plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APBA),
- Gérard RUIZ, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA).

Commissaires du gouvernement :

- Ronan LEAUSTIC, représentant la préfecture de la Gironde et la région Nouvelle-Aquitaine,
- Jean-Michel CHEVALIER, représentant le préfet maritime de l'Atlantique (AG2AM).

Représentants de l'État et établissements publics :

- Laurent COURGEON, représentant le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- Sophie AUDOUARD, représentant la direction régionale de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- Anne FREDEFOND, représentant la sous-préfecture de l'arrondissement d'Arcachon,
- Hélène CHANCEL-LESUEUR, représentant la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),
- Mélina LAMOUREUX, représentant l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Karine DESMOULIN, Conseil départemental de la Gironde,
- Patrice BEUNARD, représentant le Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- Gabriel MARLY, représentant le Syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre (SYBARVAL),
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains,
- Marie LARRUE, commune de Lanton,
- Alain BALLEREAU, commune de Biganos,
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras,
- Patrick DAVET, commune de La Teste-de-Buch,
- Claire MARESCOT, commune d'Arcachon.

Représentant du parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Cédric PAIN, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Représentants de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès-Lège :

- Catherine GUILLERM, Organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Céline LAFFITTE, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- David-Franck ROUSSET, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Thierry LAFON, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Matthieu CABAUSSEL, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Florence VIVIER, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Gladys FONTEYRAUD, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Sandra CLAEYS, fédération des industries nautiques,
- Stéphane LARQUEY, pour les professionnels du transport des passagers exerçant sur le Bassin d'Arcachon,
- Patrick LEFEBVRE, pour les ports du Bassin,
- Pascal DE LABARRIERE, pour la Chambre de commerce et de l'industrie de Gironde au titre des activités touristiques.

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, Association des pêcheurs plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- Daniel BOUQUEY, Association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),
- Claude BUSINELLI, Association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),
- Frédéric DUPONT, Club de canoë kayak du Teich (CKCT),
- Pierre-Marie DECOUDRAS, Club nautique de Claouey,
- Philippe MONTALBAN, Association des plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APBA),
- Christine BERTRAND, Comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33).

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Joël MELLET, SEPANSO Gironde,
- Jean-Marie FROIDEFOND, SEPANSO Gironde,
- Philippe LEMERCIER, Association protection aménagement Lège-Cap Ferret (PALCF).
- Olivier LE GALL, Ligue pour la protection des oiseaux Nouvelle Aquitaine (LPO),
- Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- Jean MAZODIER, Cap Termer,
- Alain RAS, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ, domaine de l'avifaune et des habitats marins et littoraux,
- Isabelle AUBY, domaine scientifique biologie et habitats marins,
- Aldo SOTTOLICHIO, Université de Bordeaux (pouvoir).

Étaient excusés :

Représentant de l'État et établissements publics :

- Olivier STOSSKOPF, représentant le commandant de la zone maritime Atlantique (CECLANT),
- Nathalie MADRID, représentant la délégation régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Pascale GOT, Conseil départemental de la Gironde,
- Xavier DANEY, commune d'Arès,
- Claude GARCIA, commune d'Audenge.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jacqueline RABIC, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Nouvelle-Aquitaine),
- David LAMOUREUX, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Alexis BONNIN, Union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Thierry MAZET, pour la Chambre d'agriculture de Gironde.

Personnalités qualifiées :

- Bertrand LALUQUE, Lycée des métiers de la mer de Gujan-Mestras

Sommaire

1.	Approbation de l'ordre du jour	5
2.	Validation du compte rendu du 3 décembre 2021	5
3.	Compte rendu du Bureau du 4 février 2022	5
4.	Avis	6
4.1.	CUDPM Projet d'interconnexion France-Espagne	6
4.1.1.	Présentation du projet	6
4.1.2.	Analyse technique	7
4.1.3.	Discussion	10
4.2.	DUP Projet d'interconnexion France-Espagne	11
4.3.	Enquête administrative AECM n°01-2022	11
5.	Programme d'action 2022	13
6.	Restauration des herbiers de zostères : zones de semis 2022	14
7.	Information sur les projets en cours	15
7.1.	Contribution au Plan de Relance	15
7.2.	Travaux des commissions	15
7.2.1.	Commission « Qualité de l'eau »	15
7.2.2.	Commission « Zostères »	16
7.2.3.	Commission « Fréquentation »	16
7.3.	Organisation du suivi participatif de l'Huître plate	16
7.4.	Accueil de stagiaires de longue durée	16
8.	Modalités de concours financiers	17
8.1.	LPO – Comptage des migrateurs au Cap Ferret	17
8.2.	LPO – VuesduCAP – Documentaire « Histoire de la navigation »	17
8.3.	Sensibilisation et ramassage de déchets	18
9.	Questions diverses	18
9.1.	Information sur les instructions en cours – ZIO RNN Arguin	18
	Le Président clôt la séance	18
10.	Tableau des décisions et délibérations	19

François DELUGA, Président du Conseil de gestion, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil de gestion de leur présence.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant modifié suite au retrait du point relatif aux points forts du précédent Bureau, non pertinent, est approuvé à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du CR de la séance du 3 décembre 2021
3. Compte-rendu du Bureau du 4 février 2022
4. Avis
 - 4.1 CUDPM projet d'interconnexion France-Espagne
 - 4.2 DUP projet d'interconnexion France-Espagne
 - 4.3 Enquête administrative AECM n°01-2022
5. Présentation du programme d'action 2022
6. Restauration des herbiers de zostères : zones de semis 2022
7. Information sur les projets en cours
8. Modalités de concours financiers
9. Questions diverses

Délibération	Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion.	PNMBA_cdg_2022_01
--------------	---	-------------------

2. Validation du compte rendu du 3 décembre 2021

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve le compte rendu à l'unanimité après retrait, à la demande de la DREAL de la phrase : « *la demande des services de l'état auprès du gestionnaire pour engager l'élaboration du nouveau plan de gestion lui est ainsi parvenue tardivement, avec un démarrage en 2019.* »

Délibération	Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 3 décembre 2021.	PNMBA_cdg_2022_02
--------------	---	-------------------

3. Compte rendu du Bureau du 4 février 2022

Melina ROTH présente aux membres du conseil un compte-rendu oral du Bureau du Conseil de gestion du 04 février 2022. Trois avis portant sur des AOT demandées par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ont notamment été traités en séance, ainsi que deux attributions de concours financiers. Le projet de Programme d'action a également été discuté en vue du Conseil de gestion.

4. Avis

4.1. CUDPM Projet d'interconnexion France-Espagne

La directrice déléguée rappelle que cette saisine ne fait pas l'objet d'une demande d'autorisation environnementale mais de d'une demande d'avis au titre de la domanialité. Une demande d'avis sur la déclaration d'utilité publique sera également instruite, au point suivant de l'ordre du jour.

4.1.1. Présentation du projet

Le 13 janvier 2022, la DDTM a saisi le PNMB pour avis concernant une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (CUDPM) pour un projet d'interconnexion électrique France-Espagne. Le 27 janvier 2022 la DDTM a précisé par courriel la saisine pour avis simple. Le délai de réponse est de 2 mois. Ce projet est porté par la société Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Ce projet répond aux enjeux européens de transition énergétique. Il s'inscrit dans l'objectif fixé par l'Union Européenne d'atteinte d'un niveau d'interconnexion électrique d'au moins 10 %. En effet, il est reconnu comme un Projet d'Intérêt Commun (PIC). Ce projet permettra d'augmenter la sécurité, la stabilité et la qualité de l'approvisionnement électrique, via une double liaison sous-marine et souterraine entre le poste de Cubnezais (Gironde, France) et le poste électrique de Gatica (Vizcaya, Espagne). Cette liaison sera réalisée par l'ensouillage de câbles sous-marins sur le DPM le long des côtes aquitaines. La CUDPM sera établie pour une durée de 40 ans.

À cette CUDPM sera adossée une convention d'une durée identique qui précisera l'objet, les modalités d'occupation de la dépendance concédée et les prescriptions techniques à respecter. L'interconnexion électrique sera établie par 4 câbles sous-marins alimentés en courant continu de 400 000 Volts. Une station de conversion sera installée dans chaque pays afin de transformer le courant continu en courant alternatif.

L'objet de la demande de concession d'utilisation du DPM porte sur un corridor maritime de 500 m de large en vue de la pose et de la protection des câbles. L'emprise de la demande de CUDPM concerne une surface de 91,25 km² qui s'étend sur 182,5 km de long. Le tracé définitif de la liaison sera connu, une fois les câbles posés.

Le tronçon sous-marin entre Le Porge et Seignosse s'étend sur 150 km. Le Gouf de Capbreton sera contourné par un tracé terrestre (Figure 1).



Figure 1 – Interconnexion France-Espagne (RTE)

► Travaux préparatoires

Les travaux commenceront par une première phase de travaux préparatoires afin de nettoyer les fonds des obstacles. Cette phase est prévue sur toute la largeur du couloir de pose pour permettre la mise en place et la protection des câbles. Différents moyens sont envisagés pour réaliser ces travaux tels que : une charrue de déblaiement, un grappin opéré à distance, des engins explosifs et une drague aspiratrice en marche pour le nivellement des crêtes de dunes sédimentaires. Les sédiments ne seront pas extraits du milieu marin.

► Pose et protection du câble

Cette phase sera suivie par une phase de pose et de protection des câbles qui se déroulera en deux étapes. Tout d'abord le navire câblé déroulera le câble sur les fonds marins puis un navire support, suivant le premier navire câblé, ensouillera le câble. Différentes techniques d'ensouillage sont prévues par exemple par injection d'eau pour les fonds meubles, par charrue tractée pour les sols grossiers ou les roches tendres, ou encore par trancheuse mécanique pour les sols durs.

Les câbles seront ensouillés à une profondeur de 1 à 3 m sous le niveau des fonds marins. Les 2 câbles d'une même paire seront espacés de 50 m et les deux paires seront espacées de 250 m ce qui représentera une largeur totale du couloir de 350 m.

► Travaux d'atterrage

Les travaux d'atterrage auront lieu aux interfaces terre-mer et consisteront à relier les câbles terrestres au niveau de la chambre de jonction d'atterrage au tracé maritime à une profondeur de 10 à 12 m CM.

Sur le site du Porge, cette liaison sera souterraine sur 1 400 m afin d'éviter de réaliser une tranchée dans le cordon dunaire, tel que représenté sur la vue aérienne projetée de la Figure 2.

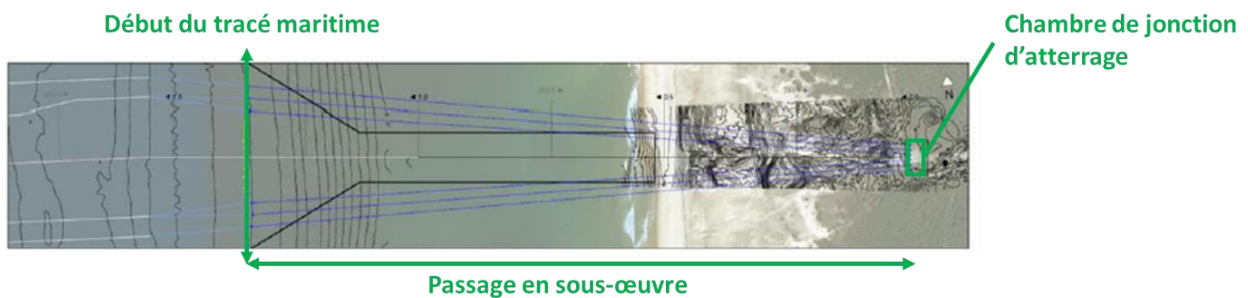


Figure 2 – Site d'atterrage du Porge (vue du dessus - RTE)

► Calendrier des travaux

La phase de travaux est prévue de 2023 à 2026. La fréquence de suivi de travaux sera définie avec le service instructeur. La phase d'essai est prévue en 2026 pour une mise en service en 2027. Des opérations curatives de maintenance pourront ensuite être mises en place sur une durée de 15 à 25 jours.

4.1.2. Analyse technique

► Phase de travaux

Les câbles seront ensouillés à environ 6 MN du Bassin d’Arcachon. Le tracé de ces câbles évite les périmètres du PNMB et des sites Natura 2000. Les impacts directs des travaux sont donc considérés sans conséquence sur ces périmètres.

L’impact sur la qualité de l’eau est évalué comme faible pendant les travaux, excepté en cas de catastrophe ou naufrage des navires. L’impact de la turbidité est également considéré comme faible sur les habitats et les peuplements benthiques. Les travaux réalisés en amont de la pose des câbles pour aplanir le relief sous-marin pourraient induire un impact faible à moyen sur les communautés benthiques. Toutefois, la capacité de résilience de ces habitats est estimée moyenne à haute. Une compensation des pertes économiques pour les pêcheurs professionnels sera négociée par RTE.

RTE considère que l’avifaune pourra être sensible à la présence des navires en mer et aux opérations de nuit générant une pollution lumineuse. Ainsi des mesures de réduction sont identifiées dans le dossier et prévoient l’adaptation de ces éclairages. Cependant, les mesures qui seront effectivement appliquées ne sont pas précisées. Les mesures identifiées semblent pertinentes pour répondre à la nature des impacts. Il serait toutefois opportun de préciser que l’ensemble de ces mesures doivent être appliquées pour l’adaptation des éclairages des navires et des structures en mer.

Concernant la mégafaune benthique, démersale et pélagique, l’impact des opérations de remaniement des fonds sur les habitats de fraie et les œufs benthiques est estimé comme faible et limité aux seules phases de travaux. L’impact des bruits sous-marins du chantier sur ces espèces serait susceptible de générer un risque de désertion de la zone, avec un impact estimé faible à moyen.

Concernant les mammifères marins, le risque d’impact, en particulier vis-à-vis des nuisances acoustiques, est considéré comme moyen pour 6 espèces : Dauphin commun, Grand dauphin, Globicéphale noir, Dauphin bleu et blanc, Marsouin commun et Grand cachalot. Des mesures de réduction du bruit à la source et de mise en place de procédure de démarrage progressif sont proposées en cas d’observation de mammifères marins. Au regard des impacts potentiels du bruit sous-marin sur l’ensemble du cortège d’espèces, il serait cependant opportun de réaliser ces démarrages progressifs pour l’ensemble des opérations bruyantes, et ce même en cas de non observation de mammifères marins dans la zone.

Concernant les mammifères marins, il serait également opportun de contribuer à renseigner leur présence pendant toutes les phases de travaux en réalisant une veille visuelle continue en journée et une veille acoustique 24h/24 avec une attention pour intégrer les données dans les bases nationales.

Le dossier mentionne la mise en place d’un suivi écologique biosédimentaire pour évaluer l’impact de la pose des câbles sur les habitats benthiques et sur leur capacité de résilience. Ce suivi est prévu seulement avant et après la phase de travaux. Au regard des enjeux présents sur la zone et de la durée des travaux, il serait toutefois opportun de réaliser également des relevés d’impact sur les habitats benthiques pendant la phase de travaux, notamment sur les stations les plus intéressantes en termes de diversité et d’abondance d’espèces ; et de veiller à retenir des stations d’échantillonnages au large du Bassin d’Arcachon pendant toute la durée de l’étude.

► Phase d'exploitation

Aucun effet n'est attendu sur la qualité du milieu, la morphologie et la composition des fonds marins. Le dossier n'identifie pas de répercussions à long terme pour la pratique de la pêche professionnelle. Il existe toutefois un manque de connaissances sur les impacts des champs électromagnétiques sur les espèces en milieu naturel, en particulier ceux qui pourraient être générés par la puissance des câbles prévus dans ce projet. De récentes synthèses de l'IFREMER démontrent par ailleurs que des effets indésirables peuvent être attendus, par exemple sur les espèces benthodémersales à risque.

La technique d'ensouillage (-1 à -3m) a notamment été retenue par RTE pour limiter le niveau des champs électro-magnétiques émis à la surface des fonds marins et ainsi limiter les effets indésirables.

Toutefois, au regard de la méconnaissance des risques, du tracé du projet qui encercle le PNMB et des enjeux de continuités écologiques entre la lagune et l'océan, il apparaît nécessaire de réduire, au maximum de l'état de l'art, le risque d'incidence du champ électromagnétique au droit du PNMB dans le cadre de la séquence ERC du projet. De même, il serait opportun d'associer le PNMB aux réflexions relatives aux études et suivis *in situ* qui seraient mis en place pour caractériser l'incidence de l'exploitation des câbles électriques.

Considérant :

- Les périmètres et les enjeux du PNMB et des sites Natura 2000 dont il est opérateur ;
- Les objectifs du Plan de gestion du PNMB dont notamment le maintien des continuités écologiques ;
- Que l'Union européenne a reconnu l'interconnexion électrique France-Espagne par le golfe de Gascogne comme un Projet d'Intérêt Commun ;
- Que ce projet répond aux enjeux européens en termes de transition énergétique ;
- Les éléments techniques et le calendrier présentés dans le dossier de saisine ;
- Les lacunes de connaissances relatives aux effets de l'exploitation des câbles électriques, notamment par le champ électromagnétique généré, sur la faune marine en milieu naturel et en particulier sur les espèces benthiques et démersales à enjeux pour le Bassin d'Arcachon ;
- Que les éléments du dossier ne permettent pas de s'assurer et de démontrer que le projet, et notamment les effets induits par l'exploitation de câbles électriques, n'est pas susceptible d'un impact notable sur la faune marine dont les espèces benthiques et démersales à enjeux pour le Bassin d'Arcachon et les continuités écologiques entre le Bassin d'Arcachon et l'océan pour ces espèces ;
- L'enjeu économique des espèces benthiques et démersales exploitées par la pêche professionnelle du Bassin d'Arcachon ;

Une analyse technique favorable est proposée, assortie des réserves et des recommandations suivantes :

Réserves :

Concernant la séquence ERC du projet :

1. Porter au droit de toute la longueur du PNMB un effort particulier de réduction du risque d'incidence du champ électromagnétique généré par les câbles en exploitation à la surface des sédiments ;

Phases de chantier :

2. Réaliser une veille visuelle continue en journée et une veille acoustique 24/24h pendant toutes les phases de travaux pour noter la présence de mammifères marins à proximité de chaque chantier et s'assurer de la compatibilité et de l'intégration des données de présence aux bases de données nationales ;
3. Recourir à la procédure de démarrage progressif pour toutes les opérations bruyantes, même en cas de non observation de mammifères marins dans la zone ;
4. Appliquer l'ensemble des mesures identifiées pour l'adaptation des éclairages des navires et des structures en mer pour les travaux de nuit.

Phase d'exploitation :

5. Associer le PNMBBA aux propositions et aux comités de suivis ou de pilotage des études et de suivis in situ permettant la caractérisation et le suivi de l'incidence de l'exploitation des câbles électriques sur les espèces marines au large du Bassin d'Arcachon.

Recommandations :

1. Pour l'étude visant à évaluer l'impact de la pose des câbles sur les habitats benthiques et sur leur capacité de résilience, compléter le suivi en réalisant aussi des relevés pendant les travaux.
2. Veiller à retenir des stations situées au large du Bassin d'Arcachon pour toutes les phases de l'étude d'impact de la pose des câbles.

4.1.3. Discussion

Suite à cette présentation, Philippe LEMERCIER souligne l'ampleur du chantier et l'importance de mettre en place des suivis dimensionnés tant pendant la phase de travaux que pendant la phase d'exploitation. Une étude scientifique spécifique serait d'ailleurs à mener sur les effets sur la faune benthique des champs électromagnétiques générés.

Hélène CHANCEL-LESUEUR rappelle que le projet en est au début de la phase d'instruction et que la présente saisine du Parc naturel marin a été sollicitée au titre du CGPPP. L'avis du Parc naturel marin sera également sollicité sur les autres étapes de l'instruction (complétude du dossier, domanialité, dossier environnemental, etc.), avec une interrogation sur la notabilité de l'impact pour le Parc naturel marin du fuseau de moindre impact retenu.

Hélène CHANCEL-LESUEUR indique également approuver les réserves proposées par le Parc naturel marin, notamment sur le suivi des travaux pendant le chantier. Par ailleurs, elle informe de la décision de la Commission nationale du débat public du 12 janvier 2022 d'engager une expertise complémentaire « portant sur les champs électromagnétiques statiques d'une ligne électrique en courant continu - enterrée en partie terrestre et ensouillée en partie sous-marine - à partir des simulations disponibles réalisées par le maître d'ouvrage, de la bibliographie existante sur des lignes équivalentes et de l'état de la science et de la réglementation en matière d'exposition du public et d'impact pour la faune sous-marine ».

A l'issue de ces discussions, le Président propose de passer au vote. L'avis est adopté.

Délibération	Le Conseil de gestion émet un avis favorable assorti de réserves et de recommandations pour le projet de concession d'utilisation du domaine public maritime relative au projet d'interconnexion électrique France-Espagne	PNMBA_cdg_2022_03
---------------------	--	--------------------------

4.2.DUP Projet d'interconnexion France-Espagne

Le 21 février 2022 le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été consulté pour avis sur la demande de déclaration d'utilité publique (DUP) des liaisons électriques conformément aux articles R323-1 et R323-6 du Code de l'énergie. Cette consultation est préalable à l'enquête publique. Une réponse est attendue sous 2 mois, délai au-delà duquel l'avis est réputé favorable.

Considérant :

- Les périmètres et les enjeux du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et des sites Natura 2000 dont il est opérateur ;
- Les objectifs du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon dont notamment le maintien des continuités écologiques ;
- Que l'Union européenne a reconnu l'interconnexion électrique France-Espagne par le golfe de Gascogne comme un Projet d'Intérêt Commun ;
- Que ce projet répond aux enjeux européens en termes de transition énergétique ;
- Les éléments présentés dans le dossier de saisine ;
- Les lacunes de connaissances relatives aux effets de l'exploitation des câbles électriques, notamment par le champ électromagnétique généré, sur la faune marine en milieu naturel et en particulier sur les espèces benthiques et démersales à enjeux pour le Bassin d'Arcachon ;
- Que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Le Président propose au Conseil de gestion de ne pas se prononcer sur ce projet de DUP, et de passer cette proposition au vote. Un avis favorable est adopté à l'unanimité sur le principe de ne pas se prononcer sur la demande de déclaration d'utilité publique des liaisons électriques.

Délibération	Le Conseil de gestion valide à l'unanimité le principe de ne pas se prononcer sur la demande de déclaration d'utilité publique des liaisons d'interconnexion électriques France-Espagne.	PNMBA_cdg_2022_04
--------------	---	--------------------------

4.3.Enquête administrative AECM n°01-2022

4.3.1.Présentation et analyse technique

Le 16/02/22, la DDTM 33 a saisi le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon dans le cadre de l'enquête administrative n°01-2022 préalable à la délivrance d'Autorisation d'Exploitation de cultures marines sur le DPM, avec un délai de réponse fixé de 1 mois. L'enquête porte sur 54 demandes d'AECM pour des concessions situées dans et en dehors de la RNN du Banc d'Arguin (respectivement 6 et 48 demandes). Les concessions concernent du DPM naturel (élevage) et du DPM artificiel (terre-plein, atelier, magasin, dépôt). Les demandes d'AECM de l'EA n°01-2022 concernent plusieurs types d'opérations : création, renouvellement, changement de technique, etc. La durée prévue pour les AECM est de 35 ans maximum sur le DPM naturel et de 10 ans sur le DPM artificiel. Les tableaux listant les demandes d'AECM détaillent le nom du demandeur, la nature de l'opération ou encore la surface et la localisation de la concession demandée. Le modèle de demande d'AECM prévoit l'engagement du demandeur à exploiter la concession en conformité avec le schéma des structures. Cet engagement vaut évaluation des incidences

N2000 pour les demandes individuelles. Concernant le projet d'arrêté-type d'AECM, il reprend les détails des demandes et comporte un cahier des charges avec en article 6 les conditions de modification, suspension ou retrait des AECM, et notamment :

- « En cas d'atteinte portée à la gestion ou la conservation d'une AMP ;
- Si l'emplacement concédé est resté inexploité ou insuffisamment exploité pendant une période de 3 ans ».

Les 6 demandes concernant la RNN du Banc d'Arguin permettent de régulariser les périmètres de certaines concessions impactées par la modification des limites des ZIO Centre et Sud par arrêté du 17/05/21. Les nouvelles concessions créées par la modification des ZIO ont fait l'objet d'une enquête administrative spécifique, sur laquelle le PNMB A a délibéré lors de la séance du 01/07/21.

Par ailleurs, plusieurs concessions concernées par l'enquête administrative semblent présenter une dynamique d'évolution positive des herbiers de Zostère marine (l'Herbe, Badoc, Pointe du Courbey). Cette dynamique a été observée ces deux dernières années lors de plusieurs sorties réalisées sur le terrain, de même que sur d'autres secteurs du Bassin d'Arcachon. Un approfondissement de ces observations pourra permettre de préciser les conditions d'une cohabitation positive entre activités ostréicoles et herbiers de Zostère marine pour ces secteurs.

Considérant :

- Les éléments contenus dans le dossier de saisine ;
- Les périmètres et les enjeux des aires marines protégées concernées par le projet d'arrêté, dont le PNMB A et les sites N2000 dont il est opérateur ;
- Les enjeux portés par le PNMB A relatifs à la préservation du milieu marin et au développement durable des activités ;

Une **analyse technique favorable** est proposée pour les 54 demandes d'AECM de l'enquête administrative n°01-2022, assortie de la recommandation suivante :

Recommandation :

1. Intégrer au modèle de projet d'arrêté la référence au Plan de gestion du PNMB A.

4.3.1. Discussion

La présentation n'appelant pas de remarques particulières des membres, le Président propose de passer au vote. Un avis favorable est adopté à l'unanimité.

Délibération	Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable assorti d'une recommandation aux 54 demandes d'AECM de l'enquête administrative n°01-2022.	PNMBA_cdg_2022_05
---------------------	---	--------------------------

5. Programme d'action 2022

Le projet de programme d'action 2022 est ensuite présenté aux membres du Conseil de gestion. Sont notamment mentionnés les moyens humains et financiers attendus pour l'année 2022, avec un volet particulier sur le financement mobilisé dans le cadre du Plan de relance. Les axes stratégiques ainsi que les thématiques auxquelles sont rattachées les 85 actions du Programme d'action sont détaillées. Pour chaque thématique, les principales Finalités, Sous-finalités et Niveaux d'exigence du Plan de gestion du Parc naturel marin sont rappelés ainsi que la liste des actions détaillées dans le document. Des exemples d'actions sont ensuite présentés en séance pour chaque thématique.

Il est aussi rappelé en introduction que toutes les thématiques font appel aux finalités transversales du Plan de gestion relatives à la connaissance et à la gouvernance.

Suite à la présentation, Philippe HERIPRET mentionne le problème de logement pour les postes temporaires. Melina ROTH précise qu'à ce stade, aucun hébergement ne peut être proposé par le PNMB pour les stagiaires et les volontaires accueillis au Parc naturel marin, mais que la problématique est réelle et bien identifiée.

Christine BERTRAND s'interroge sur l'impact des travaux de réhabilitation de friches ostréicoles accompagnés par le Parc naturel marin sur la turbidité, suite à plusieurs alertes à ce sujet. Melina ROTH indique que le sujet de la turbidité a été considéré dans le cadre des autorisations associées à la réalisation de ces travaux, en ciblant notamment des périodes de moindre impact et en demandant la mise en place d'un suivi journalier.

Laurent COURGEON signale la création d'un fonds d'intervention maritime pour l'année 2022, sur lequel plusieurs projets portés ou accompagnés par le Parc naturel marin pourraient se positionner. Le Parc naturel marin a d'ailleurs déposé un projet lors de la 1^{ère} vague d'appel à projet sur le développement de la stratégie des friches ostréicoles du Bassin d'Arcachon.

Philippe LERMERCIER souligne l'importance que le projet ARCADE relatif à la dynamique hydro-sédimentaire du Bassin d'Arcachon débouche sur des outils concrets d'aménagement du territoire. Melina ROTH rappelle que ce projet de recherche est toujours en cours avec plusieurs réunions de travail en 2021. Aldo SOTTOLICHIO indique qu'avant le projet ARCADE, aucune étude ne faisait le lien entre les dynamiques de la lagune et les dynamiques océaniques. Il rappelle que ces projets de recherche prennent du temps, avec un délai qui peuvent parfois sembler longs entre la mise en place d'un projet et la production de résultats concrets.

Délibération	Le conseil de gestion du Parc naturel du Bassin d'Arcachon approuve à l'unanimité le Programme d'action 2022 du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.	PNMBA_cdg_2022_06
--------------	---	--------------------------

6. Restauration des herbiers de zostères : zones de semis 2022

Environ 55 000 graines de Zostère naine ont été collectées lors des chantiers participatifs organisés par le PNMBBA en septembre 2021. Elles sont stockées en hivernage dans les locaux du PNMBBA. Pour optimiser les chances de succès des semis, ces graines doivent être replantées en mars - avril 2022. Deux volets sont prévus pour la campagne de semis.

D'une part, la consolidation de la méthode expérimentale de semis des graines. Des chantiers participatifs de semis auront lieu fin mars afin de semer 50 000 graines (91 % du stock – Figure 3). Plusieurs contraintes et paramètres ont été pris en compte pour identifier une zone de suivi avec le concours d'Ifremer à savoir : une proximité à des herbiers existants et stables démontrant des conditions environnementales favorables, un hydrodynamisme favorable pour les jeunes stades et un substrat vaseux pour une meilleure implantation potentielle des herbiers, une zone peu alimentée naturellement en graines, l'absence de prolifération de macroalgues, un dérangement limité par les différentes activités (pêche à pied notamment) et une facilité d'accès à la zone de suivi.



Figure 3 – Chantier participatifs de restauration des herbiers de zostères.

D'autre part, une campagne expérimentale de semis sera réalisée dans le cadre des Aires Marines Educatives (AME) sur la commune d'Andernos-les-Bains. Pour cela 5 000 graines (9 % du stock) seront semées lors de chantiers avec les scolaires fin mars 2022. La zone est à préciser avec le concours de la Mairie d'Andernos-les-Bains, entre le port du Betey et la jetée d'Andernos-les-Bains. Les critères principaux du site recherché sont une facilité d'accès pour les scolaires et une proximité d'herbiers existants démontrant des conditions favorables.

7. Information sur les projets en cours

7.1. Contribution au Plan France Relance

Un point est ensuite fait sur les contributions du Parc naturel marin au Plan de relance.

Concernant l'accompagnement de la transition vers des mouillages écologiques, le budget consacré est de 880 k€, sous forme des subventions (taux d'intervention 80%). A ce stade, 19% de l'enveloppe a été engagé pour le projet porté par la commune de La Teste-de-Buch. Des discussions sont en cours avec les communes d'Arcachon et de Lège-Cap Ferret pour les ZMEL dont elles ont la gestion.

Sur le volet relatif à la réhabilitation des friches ostréicoles et restauration des habitats, 1 095 k€ ont été prévus dans le Plan de relance, avec une consommation de 99% fin 2021. Les projets accompagnés concernent les chantiers pilotés par le SIBA en partenariat avec le CRCAA, le chantier piloté par la Mairie de Lège - Cap Ferret sur la bande côtière communale et la réalisation d'une carte des friches ostréicoles à partir d'une orthophotographie qui sera réalisée en 2022.

Enfin, pour le volet « Protection et valorisation patrimoniale des espaces portuaires », le projet soutenu par le Plan de relance porte sur la poursuite de la réalisation des monographies pour l'ensemble des espaces portuaires du Bassin. Ces monographies intégreront :

- Une analyse environnementale, paysagère et insertion urbaine ;
- Une analyse historique et sociologique, prenant en compte les contraintes des usages.

Le budget pour ce volet du Plan de relance porté par le PNM est de 585 k€, avec un marché public en cours de finalisation avec le candidat retenu

7.2. Travaux des commissions

7.2.1. Commission « Qualité de l'eau »

La Commission « Qualité de l'eau » s'est réunie le vendredi 27 janvier 2022 à la salle des fêtes de Cazaux, sous la présidence de M. Thierry LAFON. A cette occasion, les actions du Parc naturel marin en cours et à venir en 2022 relative à la qualité de l'eau ont été présentées. La DDTM et le SIBA ont présenté l'étude en cours de la qualité de l'eau du Bassin d'Arcachon, de sa sensibilité et sa variabilité susceptible d'impacter les usagers. Cette démarche est inspirée des profils de vulnérabilité des eaux conchylicoles. Il en est ressorti l'importance d'une meilleure sensibilisation et communication autour des enjeux environnementaux du territoire, notamment sur la présence de déchets.

Un groupe de travail de la Commission Qualité de l'eau s'est réuni le 11 janvier 2022 afin de définir la méthodologie de la réalisation d'un inventaire des suivis existants relatifs aux milieux aquatiques. L'objectif est de réaliser un outil pour inventorier les suivis, les bases de données et les rapports d'étude relatifs à la qualité des eaux du Bassin. Cet outil permettrait de renforcer le partage d'information, de valoriser les données disponibles sur le territoire, de faciliter l'accessibilité aux données, et d'identifier les lacunes de connaissances.

Ce projet propose la création d'une interface web cartographiée pour référencer les réseaux de suivis en cours sur le territoire. Un prochain groupe de travail sur l'avancée du projet aura lieu en juin 2022.

7.2.2.Commission « Zostères »

Lors des précédentes réunions de la Commission « Zostères », des représentants des plongeurs de loisirs ont exprimé leur souhait de contribuer aux efforts en faveur de la restauration des herbiers de zostères, dans un cadre participatif. Un groupe de travail s'est tenu le vendredi 04 mars 2022 pour discuter des suivis participatifs des herbiers de Zostère marine pouvant être mis en œuvre. Il a été convenu que le Parc naturel marin proposerait aux plongeurs volontaires un protocole et un outil en ligne pour la coordination des suivis et la bancarisation des données. Un prochain groupe de travail sera organisé pour échanger sur ce volet dont la date reste encore à définir.

7.2.3.Commission « Fréquentation maritime »

La Commission « Fréquentation maritime », présidée par M. Alexis Bonnin, se réunira le 07 avril 2022 à la salle du Broustic sur la commune d'Andernos-les-Bains.

7.3.Organisation du suivi participatif de l'Huître plate

Le projet relatif à la conservation et à la restauration de l'Huître plate a débuté mi-2021 et se poursuivra jusqu'en août 2023. Ce projet, piloté par CAPENA, est accompagné techniquement et financièrement par les parcs naturels marins du Bassin d'Arcachon et de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. La Région Nouvelle-Aquitaine finance ce projet à hauteur de 70%, et Ifremer dédie également du temps et des moyens techniques.

Un suivi participatif avec les plongeurs sous-marins de loisir est mis en place pour l'action relative au diagnostic des populations d'Huître plate dans le Bassin d'Arcachon. Deux dates sont proposées pour le moment, avec une journée de formation autour de l'Huître plate le samedi 26/03/22, et un week-end de plongées bénévoles les 22 et 23/04/22.

7.4.Accueil de stagiaires de longue durée

Le Conseil de gestion est informé de l'accueil prochain de deux stagiaires de Master 2 et un stagiaire de Master 1, qui vont être accueillis au PNMBA en 2022, pour des durées de 4 à 6 mois :

- Servane PARENT : Etat des lieux de l'activité et des pratiques de pêche récréative dans le PNMBA (6 mois) ;
- Loïg ROUDAUT : Etude de l'effet des contaminants chimiques présents dans l'eau sur la Zostère marine (6 mois) ;
- Django DE HERDER : Etudes et sensibilisation sur le phénomène de salissure des carènes et l'utilisation des peintures antifouling sur le Bassin d'Arcachon (6 mois).

8. Modalités de concours financiers

8.1. LPO – Comptage des migrateurs au Cap Ferret

Le PNMB a soutenu le suivi de migration effectué à la Pointe du Cap Ferret en 2020 et en 2021. Plus de 650 000 oiseaux ont été comptabilisés en 2021 dont 140 espèces. Le pic d'observations a été relevé le 28 octobre, avec plus de 87 550 individus comptabilisés (Pinson du Nord ; Chardonneret élégant, etc.). Le Cap Ferret s'avère ainsi être un site privilégié pour observer les oiseaux migrateurs qui regagnent leurs quartiers d'hivernage de la péninsule Ibérique ou d'Afrique. La LPO sollicite donc à nouveau la contribution financière du PNMB pour le maintien du camp de comptage au Cap Ferret pour l'année 2022.

Considérant :

- Les enjeux du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et des sites N2000 ;
- La demande de soutien financier de l'Association Ligue pour la protection des oiseaux ;
- La contribution du projet à l'atteinte des objectifs du plan de gestion du PNMB.

Il est proposé au Conseil de gestion de délibérer sur la modalité de soutien financier par subvention directe au bénéfice de l'Association Ligue pour la protection des oiseaux pour un montant de 5 000 €, soit 25% du budget total, pour la contribution à la pérennisation d'un comptage des migrateurs au Cap Ferret.

Catherine GUILLERM complète la présentation en soulignant les moyens importants mis en œuvres sur la commune de Lège-Cap ferret sur la thématique des oiseaux migrateurs, et l'importance de ce camp de comptage au regard du nombre d'oiseaux comptabilisés.

Délibération	Le Conseil de gestion émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux pour contribuer à la pérennisation d'un comptage des migrateurs au Cap Ferret	PNMBA_cdg_2021_07
---------------------	--	--------------------------

8.2.LPO – VuesduCAP – Documentaire « Histoire de la navigation »

Dans le cadre de la collection numérique « Portraits du Bassin », l'Association VuesduCap souhaite produire un documentaire d'environ 15 minutes sur l'histoire de la navigation du Bassin d'Arcachon au 18^{ème} siècle (types de bateaux, matériaux, savoir-faire, cartographie de la période, activités maritimes de l'époque, etc.). La réalisation de ce portrait serait confiée à la réalisatrice Camille Teixeira. Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a déjà accompagné la réalisation de plusieurs portraits de cette collection. La commune de Lège-Cap Ferret est également sollicitée à hauteur de 40%.

Considérant :

- Les enjeux du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et des sites N2000 ;
- La demande de soutien financier de l'Association VuesduCap ;

- La contribution du projet à l'atteinte des objectifs du plan de gestion du Parc naturel marin.

Il est proposé au Conseil de gestion de délibérer sur la modalité de soutien financier par subvention directe au bénéfice de l'Association VuesduCap pour un montant de 9 000 €, soit 40% du budget total, pour la production d'un film documentaire sur l'histoire de la navigation maritime du Bassin d'Arcachon

Délibération	Le Conseil de gestion émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à l'association VuesduCap pour la production d'un documentaire sur l'histoire de la navigation maritime du Bassin d'Arcachon	PNMBA_cdg_2022_08
---------------------	--	--------------------------

8.3.Sensibilisation et ramassage de déchets

Le PNMBA est régulièrement sollicité pour l'attribution de concours financier pour des actions de sensibilisation et de ramassage des déchets sur le DPM. Des réflexions sont en cours concernant ce type d'accompagnement, notamment sur le besoin de cadrer le concours financier et de le conditionner à une charte de bonnes pratiques.

9. Questions diverses

9.1. Information sur les instructions en cours – ZIO RNN Arguin

Le 23/02/22, la DDTM 33 a saisi le Parc naturel marin sur un projet d'arrêté révisant les zones d'implantations ostréicoles (ZIO) de la RNN du Banc d'Arguin afin d'adapter le contour suite aux dernières évolutions du Banc d'Arguin. La DDTM 33 précise que ce projet est soumis pour avis au CSRPN et sera également soumis au comité consultatif de la RNN.

Afin de respecter les délais d'instruction de l'arrêté puis des AECEM, la DDTM 33 a fixé un délai de 2 mois pour la transmission de l'avis du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. La DDTM 33 indique qu'au-delà de ce délai (soit le 22/04/22), l'avis du Parc naturel marin sera réputé favorable.

Le Président souligne que la date de saisine n'a pas permis de traiter le sujet lors de ce Conseil de gestion. Au regard de la date du prochain Bureau (05/05/22), le Président demande à ce que le délai puisse être prolongée jusqu'à cette échéance.

Hélène CHANCEL LESUEUR précise que les ZIO doivent être arrêtées afin de pouvoir traiter les demandes d'AECEM lors de la Commission des cultures marines prévue cet été, conduisant à fixer le délai de 2 mois. La prolongation de délai demandée jusqu'au 05/05/22 semble permettre de conserver ce calendrier, et ne poserait donc pas de problème particulier. La saisine sur les nouvelles ZIO pourra donc être traitée au prochain Bureau.

Le Président clôt la séance en remerciant la Commune d'Andernos pour son accueil.

10. Tableau des décisions et délibérations

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion.	PNMBA_cdg_2022_01
Délibération	Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 3 décembre 2021.	PNMBA_cdg_2022_02
Délibération	Le Conseil de gestion émet un avis favorable assorti des réserves et des recommandations pour le projet de concession d'utilisation du domaine public maritime relative au projet d'interconnexion électrique France-Espagne	PNMBA_cdg_2022_03
Délibération	Le Conseil de gestion valide à l'unanimité le principe de ne pas se prononcer sur la demande de déclaration d'utilité publique des liaisons d'interconnexion électriques France-Espagne.	PNMBA_cdg_2022_04
Délibération	Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable assorti d'une recommandation aux 54 demandes d'AECM de l'enquête administrative n°01-2022.	PNMBA_cdg_2022_05
Délibération	Le conseil de gestion du Parc naturel du Bassin d'Arcachon approuve à l'unanimité le Programme d'action 2022 du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.	PNMBA_cdg_2022_06
Délibération	Le Conseil de gestion émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux pour contribuer à la pérennisation d'un comptage des migrateurs au Cap Ferret	PNMBA_cdg_2022_07
Délibération	Le Conseil de gestion émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à l'association VuesduCap pour la production d'un documentaire sur l'histoire de la navigation maritime du Bassin d'Arcachon	PNMBA_cdg_2022_08